

Direction Equipements Sportifs
Direction Générale Jeunesse Vie Sportive

**PROTOCOLE D'ENTRETIEN & D'HYGIENE POUR LES STADES, GYMNASES, SALLES SPECIALISEES,
LA BASE DE KAYAK ET LA PATINOIRE
DE GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE POUR LA SAISON 2020/2021**

I - CONTEXTE

En cette période d'épidémie du coronavirus il est indispensable d'adopter des mesures de prévention protégeant la santé et la sécurité des agents de la Collectivité et celle des usagers et de leur entourage. Ce document liste les mesures urgentes et spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires indispensables lors de la remise en route des équipements sportifs.

La réouverture doit se faire en tenant compte des capacités humaines de la collectivité pour mettre en œuvre le protocole et des besoins réelles des utilisateurs en termes de pratique sportive. En effet, dans cette période particulière, les activités sportives pratiquées en extérieur doivent être fortement privilégiées. Le protocole sanitaire, de circulation et de l'activité devra être signé par les utilisateurs.

II – ADAPATATION DES USAGES

Conditions particulières d'utilisation des installations :

Limitation du nombre de pratiquants conformément aux prérogatives du ministère des sports et des Fédérations délégataires.

Respect des distances sociales et sanitaires

Rappel des gestes barrières

Dès l'entrée sur le site, les usagers devront se laver les mains. Du savon dans les sanitaires est mis à disposition.

Les vestiaires et les douches ne seront pas accessibles, sauf dans les clubs qui bénéficient de vestiaires dédiés où des personnes bien précises ont le droit d'accès. Les vestiaires seront accessibles pour les compétitions avec un protocole adapté. Les sportifs devront donc venir en tenue pour les entraînements.

La participation des clubs sera sollicitée et sera une condition sine qua non pour obtenir un créneau dans un équipement sportif couvert de Grand Poitiers. La répartition des tâches entre le club et les agents de la collectivité doit être effectuée en concertation entre le club utilisateur et le responsable de l'équipement de la Direction des Equipements Sportifs de Grand Poitiers Communauté Urbaine. Des contrôles pourront être effectués et si le protocole n'est pas respecté par le club, les créneaux pourront être supprimés.

Des marquages au sol pour la distanciation sociale et sanitaire, la circulation « marche en avant ainsi que des panneaux d'information et de signalétique peuvent, en fonction des équipements, être mis en place.

Un affichage au niveau de l'entrée du site des règles d'hygiène sera mis en place.

III - OPERATIONS HABITUELLES EFFECTUEES PAR LA COLLECTIVITE :

Entretien et hygiène des locaux de façon hebdomadaire par les agents de la collectivité *:

- le dépoussiérage
- l'entretien des sols avec l'auto laveuse ou avec un autre moyen, avec un produit détergent et désinfectant.
- désinfection des surfaces et du matériel sportif
- le nettoyage des toilettes, des lavabos, des vestiaires et des douches.
- le vidage des poubelles
- ouvrir les fenêtres, l'aération est nécessaire pour remplacer l'air vicié par de l'air neuf,

DESINFECTANT DÉFINITION :

C'est un produit au résultat momentané permettant d'éliminer et/ou tuer les micro-organismes et inactiver les virus portés sur des milieux inertes contaminés (sols, murs, mobilier, matériel,...).

Pour que l'action de désinfection soit efficace, il faut agir sur une surface propre !!!

*Les produits

Détergents :

Les détergents alcalins permettent l'élimination des salissures organiques ou grasses et sont adaptés pour le nettoyage des douches et des vestiaires. Les détergents neutres ou légèrement acides, moins agressifs, peuvent être utilisés pour le nettoyage de zones sensibles telles que les plages ou le matériel.

Les désinfectants :

Un désinfectant est un produit chimique ou physique qui tue ou inactive des micro-organismes, telles les bactéries, virus et protozoaires, sur des surfaces inertes.

Les produits combinés :

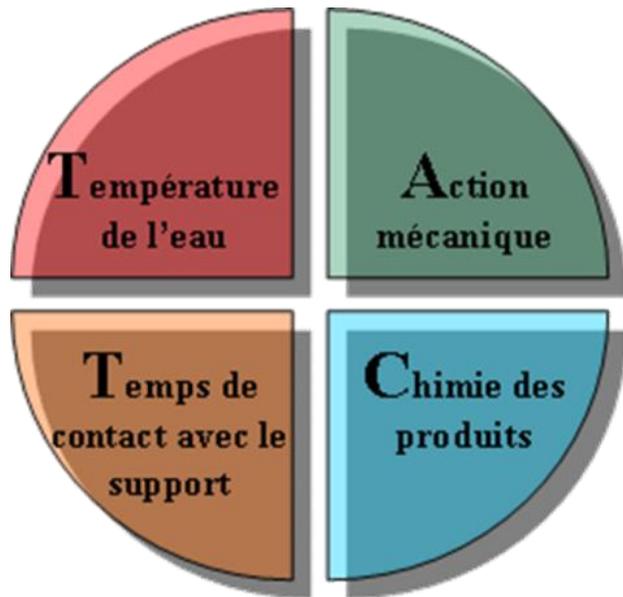
Produits multifonctionnels détergent – désinfectant, ils représentent l'avantage d'une simplicité d'emploi, mais afin d'éviter l'apparition de résistance de certains germes, il est conseillé de maintenir l'utilisation régulière de produits à fonction unique ou d'effectuer une désinfection à l'aide d'un appareil vapeur à haute température.

IV - OPERATION EXTRAORDINAIRES COVID 19

Hygiène de l'équipement, les bonnes pratiques :

- le respect, en toutes circonstances, des distances de sécurité est l'une des principales prescriptions
- le port du masque est obligatoire.
- nettoyer et désinfecter les sanitaires, les poignées de porte, de façon régulière plusieurs fois par jour en fonction des créneaux d'utilisation et du nombre d'usagers dans l'établissement – cf. tableau joint.

V - Entretien des locaux



Cercle de SINNER
On peut diminuer l'importance
d'un facteur à condition de le
compenser par un ou plusieurs
autres

VI – RENFORCEMENT DES CONSIGNES HABITUELLES :

- mettre en place une zone de déchaussage/déshabillage (manteaux....) pour éviter de transporter le virus dans l'établissement
- distributeurs de mousse lavante/désinfectante toujours approvisionnés
- mise en place de contrôles et de vérifications.

Conduites à tenir par le personnel :

- port des EPI
- tenue de travail habituelle (lavée au moins 1 fois/jour)
- parler de loin, ou « en biais »
- renforcement des procédures de nettoyage/désinfection

Ce plan global peut être complété par des opérations de nettoyage et éventuellement désinfection, liées directement à l'activité. – cf. Tableau joint. Les agents peuvent avec pertinence et bienveillance, réaliser des opérations en fonction des besoins. La fréquence et la nature de ces nettoyages/désinfection est par conséquent en lien direct avec l'activité.

La pratique sportive doit se mettre en œuvre dans le respect de ce protocole, des textes législatifs et réglementaires ainsi que des préconisations effectuées par les fédérations sportives, l'éducation nationale et de la collectivité.

NOM DE L'ASSOCIATION :

NOM DU PRESIDENT :

NOM DU REFERENT COVID :

SIGNATURE

SIGNATURE